



Droit en général rente viagère

Par **bacqueville**, le **23/08/2009** à **11:00**

Bonjour,

Je perçois de mon ex-mari une prestation compensatoire sous forme de rente viagère mensuelle... Cette rente viagère sera t-elle versée jusqu'à mon décès ou jusqu'au sien ?
2eme question... Puis-je me remarier sans risquer de perdre cette rente viagère ?

Merci de votre réponse.